

## MÉTALLURGIE PARISIENNE :

# Le temps pour vivre !

## UNE ENQUÊTE MILITANTE

**Pendant plusieurs mois, au printemps 1994, les militants de l'UPSM-CFDT (Union Parisiennes des Syndicats de la Métallurgie) se sont transformés en enquêteurs auprès des salariés de la métallurgie de la région parisienne afin de connaître leurs sentiments sur la réduction du temps de travail et l'ensemble des problèmes qu'elle soulève <sup>1</sup>.**

Pour les équipes syndicales de l'UPSM, cette enquête s'inscrivait dans une continuité : une lutte opiniâtre, parfois à contre-courant, pour la réduction du temps de travail. En effet peu de secteurs d'activité ont connu pareille succession de suppressions d'emplois, de restructurations et de plans sociaux, quelle que soit la branche professionnelle: automobile, aéronautique, électronique, informatique etc. De la lutte des salariés de Talbot, au milieu des années quatre-vingt, pour le «zéro licenciement!» au combat actuel des travailleurs de Chausson pour la survie de leur entreprise, la liste est longue des conflits pour le droit à l'emploi. Comme furent nombreuses les analyses et initiatives syndicales au sujet de la réduction du temps de travail, les 35 heures ...

Relancer ce débat parmi les salariés, comprendre la nature des obs-

tacles à une mobilisation sur ce thème, utiliser les résultats obtenus pour forger une réponse militante convaincante, telle est la démarche mise en oeuvre. Sans tabou : les questions posées ont vocation à faire le tour de la question, à saisir les appréhensions éventuelles des travailleurs, sans présager des réponses car, comme l'indique la synthèse parue «est-il souhaitable d'éviter de poser la question pour ne pas avoir la "mauvaise" réponse ?».

En final, l'enquête a été réalisée sous forme d'interviews individuelles ou de réponses collectives dans 113 entreprises dont 96 de la métallurgie parisienne. Toutes les catégories sociales ont répondu au questionnaire, avec une répartition qui en fait beaucoup plus qu'un «échantillon représentatif» : pour les seules entreprises de la métallurgie parisienne, plus de 7000 réponses incluant 17% d'ouvriers, 14% d'employés, 31% de techniciens, 6% d'agents de maîtrise et 31% d'ingénieurs et cadres, trois quart d'hommes et un quart de femmes (ce qui correspond grosso modo à la population concernée). L'enquête a été réalisée dans des entreprises de toute taille et de tout statut : entreprises de moins de 50 salariés ou de plus de 10.000, privées ou nationalisées. Même si une part importante de sympathisants CFDT a répondu, toutes les sensibilités syndicales apparaissent avec des chiffres significatifs et les tendances constatées vont d'ailleurs dans le même sens quelle que soit la sympathie syndicale affichée ...

### **Une aspiration forte au temps libre !**

Un premier enseignement émerge : les salariés s'expriment en faveur de la réduction du temps de travail. Très majoritairement : 79% la considèrent comme une mesure nécessaire ou indispensable, 17% comme pas très utile ou totalement inutile et 4% de sans opinion. Contrairement à ce que l'on entend parfois, ce point de vue se retrouve dans toutes les catégories sociales des ouvriers aux cadres. Hormis les questions de compensations salariales (64% des salariés associant réduction du temps de travail et diminution de salaire) ou d'aménagement des horaires, aucun obstacle majeur n'apparaît pour réduire le temps de travail : seule une faible minorité associe cette réduction avec des «difficultés dans le travail» (27%) ou une baisse de l'efficacité des entreprises (16%).

Le deuxième enseignement porte sur la motivation de cette aspiration. Certes, 65% des salariés associent réduction de la durée du travail et création d'emplois mais l'amélioration de la vie quotidienne (72%) et le temps libre (81%), surtout, viennent en tête. Cette tendance se retrouve, avec des variations minimes, quels que soient l'âge, la catégorie sociale ou le sexe. Ce besoin de temps libéré est corroboré par un autre constat : pour 72% des salariés (71% des hommes et 75% des femmes) le temps consacré au travail ne leur laisse pas assez de temps libre. La crise

et le développement du chômage de masse avaient quelque peu occulté ce thème. A tort : il est temps de renouer avec le fameux slogan des années soixante-dix — ne pas perdre sa vie à la gagner — voire avec la vieille revendication du droit à la paresse.

Information intéressante également : l'utilisation envisagée du temps ainsi libéré. Seuls 10% des salariés l'utiliseraient à des activités complémentaires rémunérées. Pour la grande majorité, il serait utilisé pour la vie de famille et les relations amicales (84%), les loisirs personnels (80%), la formation (57%). En ce qui concerne le repos, ce serait le choix de 46% (37% de contre et 17% de non réponse). Enfin la vie associative et les actions bénévoles auraient la faveur de 41% des personnes interrogées (41% de contre et 18% de non réponse).

La réponse concernant la formation soulève bien des questions : quelle appréciation portent les salariés sur la formation professionnelle dont ils bénéficient déjà dans l'entreprise ? Quel objectif assignent-ils à cette formation à laquelle ils se déclarent prêts à consacrer une partie de leur temps libéré : sauvegarde de leur emploi, promotion professionnelle, carrière ? Comment articuler ce point de vue et la revendication syndicale de formation qualifiante prise sur le temps de travail ?

## **La réduction du temps de travail : comment ?**

Troisième constat : pour créer des emplois, la réduction de la durée du travail doit être générale et massive. Pour 66% des personnes interrogées, une réduction générale dans l'ensemble des entreprises serait créatrice d'emplois ; pour 55% elle aurait des effets en termes d'embauches à partir de 4 heures de réduction (hebdomadaire) et pour 73% à partir de 8 heures. Les salariés sont bien conscients qu'une faible réduction du temps de travail serait récupérée par les gains de productivité : 63% pen-

sent que la réduction du temps de travail aurait comme effet un accroissement de la charge individuelle de travail, les effets sur l'emploi ne pouvant se faire sentir qu'à partir d'un niveau relativement élevé de réduction.

Quatrième constat : l'enquête illustre un véritable plébiscite pour la semaine de 4 jours. Toutes catégories confondues, la semaine de 4 jours est souhaitée par 75% des salariés : 67% des ouvriers, 75% des employés, 76% des techniciens, 78% des agents de maîtrise et 80% des ingénieurs et cadres. Parmi 5 modalités proposées (semaine de 4 jours, des jours de congés supplémentaires, des journées de travail plus courtes, une retraite anticipée ou progressive, une autre forme de réduction), la semaine de 4 jours est choisie en premier par 50% des salariés.

Ce choix révèle clairement la volonté des salariés de pouvoir réellement ressentir les effets d'une réduction du temps de travail et, donc, de séparer nettement les journées consacrées au travail et les journées libérées. Ceci ne peut qu'être renforcé par le développement actuellement à l'oeuvre des heures supplémentaires et des dépassements d'horaires non payés (notamment pour les techniciens et les cadres). Beaucoup craignent (à juste titre) qu'une réduction étalée sur la semaine n'ait que peu d'effets sur le temps réellement travaillé. Il faut également noter que la solution qui vient en second, ce sont les jours de congés supplémentaires... Un choix sans appel, donc. Sans appel mais qui n'est pas sans susciter de nouveaux débats.

D'abord, les réponses sont plus différenciées en fonction des catégories sociales que pour d'autres questions. Ainsi 53% des ouvriers souhaiteraient des journées de travail plus courtes. Ce n'est le cas que de 41% des employés, de 36% des techniciens, de 30% des agents de maîtrise et de 28% des ingénieurs. Il est sûr que la pénibilité du travail, notam-

ment dans l'automobile, favorisent de telles réponses. D'autant que dans les activités de production, les tentatives patronales d'allongement de la journée de travail se multiplient, qu'il s'agisse des VSD (travail vendredi, samedi, dimanche) ou des 4x7 (comme chez Talbot) ou 4x9 envisagées à la SNECMA.

Autre thème de débat connexe : comment articuler la revendication «traditionnelle» de la semaine de 35 heures avec la semaine de 4 jours ? D'après l'enquête, les salariés n'associent pas semaine de 4 jours et semaine de 32 heures (approuvée par seulement 29% des personnes interrogées contre 45% qui y sont hostiles, 26% de non-réponse). Il est vraisemblable que le caractère «radical» de cette diminution ainsi que la question des contre-parties salariales supposées expliquent en grande partie ce décalage.

## **Des contre-parties ... limitées !**

L'enquête fournit quelques éléments pour reprendre le débat sur la compensation salariale, débat qui partage le mouvement syndical et, plus largement, les salariés eux-mêmes. Pour 64% des personnes interrogées, la réduction du temps de travail est évocatrice de diminution de salaire, sans pour autant que ceci n'apparaisse comme un frein à l'engouement pour la réduction du temps de travail, dans les réponses à l'enquête ...

18% des salariés accepteraient une diminution du pouvoir d'achat pour tous (33% parmi les ingénieurs et cadres). 29% se prononcent pour un maintien du pouvoir d'achat pour tous. 46% souhaitent un maintien du pouvoir d'achat jusqu'à un certain niveau. On notera sans surprise que les réponses sont beaucoup plus différenciées que pour les autres questions en fonction des sympathies syndicales affichées, mais 9% des sympathisants C.G.T. se prononcent néanmoins pour une diminution du pouvoir d'achat pour tous et 42% pour le maintien du pouvoir d'achat jusqu'à un certain

# ENQUETE AU CŒUR

niveau (contre 44% pour le maintien du pouvoir d'achat pour tous et 5% de non-réponses).

Maintien du pouvoir d'achat jusqu'à un certain niveau, mais lequel ? Question d'autant plus importante pour les équipes syndicales de la métallurgie parisienne que la position de l'UPSM s'énonçait ainsi: «pas de perte du pouvoir d'achat pour les bas et moyens salaires» sans chiffrage précis. L'enquête permet-elle de fournir des éléments de réponse ? En partie seulement, notamment parce que les questions posées ne fournissent aucune précision chiffrée sur la perte de pouvoir d'achat envisagée ...

Il ressort néanmoins que pour «obtenir une majorité de réponses favorables», il faut monter jusqu'à un salaire net compris entre 10.000 et 12.000 francs mensuels (ce qui est nettement supérieur au salaire médian actuel). A hauteur de 15.000 francs, le nombre de réponses favorables dépasse 90%. Pour utiles que soient ces indications, elles ne règlent pas vraiment le problème et soulèvent bien des questions : quelle justification à une baisse des salaires, alors que depuis 15 ans le partage des revenus entre salaires et profits s'est déplacé au détriment des premiers ? En fixant une barre quelque peu arbitraire dans une plate-forme revendicative, ne risque-t-on pas d'inquiéter y compris ceux qui sont en dessous qui craindront qu'au moment de la décision (législative ou dans le cadre d'accords négociés) la barre ne baisse ? Enfin, si l'on parle «réalisme économique», un salaire de 12.000 francs par exemple n'a pas la même signification selon l'entreprise : dans une P.M.E. de l'horlogerie, cela signifie que la quasi-totalité des salaires, à part ceux des collaborateurs direct du patron, seront maintenus; dans un centre d'études informatiques cela signifie que la quasi-totalité des salaires seront touchés ... C'est, comme on le voit, un débat qui n'est pas près d'être clos !

Outre la baisse des coûts salariaux, l'une des revendications patronales concerne l'aménagement du temps de travail et la fameuse question de l'augmentation de la durée d'utilisation des équipements. Là encore, l'enquête fournit une réponse sans appel : 76% des personnes interrogées se déclarent prêtes, en théorie, à accepter un aménagement des horaires en cas de réduction du temps de travail. Mais c'est pour refuser, en pratique, la plupart des formules proposées par le patronat ! Le travail en horaires décalés et le travail en équipe matin/après-midi sont les seuls aménagements qui apparaissent comme acceptables. Le travail le dimanche n'est considéré comme acceptable que par 7% des salariés, le travail de nuit par 11% et le travail le samedi par 14% des salariés. Quant à l'annualisation du temps de travail, elle recueille 36% d'opinions favorables contre 47% d'opinions hostiles (17% de non-réponses). Seuls les ingénieurs et cadres l'envisagent favorablement (54%). Ainsi, même dans le cadre d'une réduction du temps de travail, les salariés demeurent très majoritairement hostiles à la flexibilité.

## **Après l'enquête, le temps du débat**

L'enquête fournit bien d'autres données (\*) sur d'autres aspects de la question ; on citera pêle-mêle : la volonté d'un contrôle strict des heures supplémentaires, l'intérêt d'une partie des salariés pour le temps partiel (intérêt qui n'est sans doute pas sans rapport avec l'aspiration en faveur de la semaine de 4 jours analysée précédemment) à condition qu'il soit assorti de garanties sérieuses, le niveau d'intervention pertinent pour faire avancer la réduction du temps de travail (l'entreprise et le niveau national sont plébiscités, mais sans exclure le niveau de la branche professionnelle et le niveau européen). Concernant la perspective de mobilisations pour la réduction du temps de travail, notons enfin une réponse paradoxale: 51% des salariés se déclarent prêts à parti-

ciper un mouvement pour la réduction de la durée du travail, mais ils ne sont que 31% à penser que leurs collègues seraient prêts à la même démarche.

Paradoxal mais encourageant pour les militants syndicaux: après tout n'est-ce pas leur rôle de convaincre que ce qui apparaît comme utile et souhaitable est possible, pour peu que les salariés agissent ensemble ?

Après un temps dévolu à l'analyse et l'assimilation des résultats, les équipes syndicales regroupées dans l'UPSM se consacrent aujourd'hui à la remise à jour d'une plate-forme revendicative prenant en compte les conclusions de l'enquête mais aussi les luttes et les accords existant au sujet de la durée du travail. C'est là un débat qui devrait intéresser bien au delà de la métallurgie de la région parisienne — d'ailleurs l'enquête devrait bientôt être conduite dans d'autres branches professionnelles — et au delà de la CFDT également.

Ce travail et ces débats sont loin d'être achevés. Mais, en l'état, ils autorisent déjà une première conclusion: développement du chômage et aspiration des salariés au temps libres se conjuguent pour remettre au goût du jour la réduction massive du temps de travail hebdomadaire. Il est possible de formuler cette exigence en revendications mobilisatrices: 35 heures, semaines de 4 jours etc ... C'est là un enjeu à la hauteur de la crise et de l'exclusion.

**François COUSTAL**

1- Le questionnaire (une centaine de questions) avait été conçu par l'IFEAS (Institut d'études et de formation, lié à l'UPSM), en collaboration avec le laboratoire «IRIS Travail et Société» du CNRS et la revue Alternatives Économiques.

(\*) Les résultats détaillés de l'enquête sont disponibles auprès des militants de l'UPSM-CFDT et au siège régional (7/9, rue Euryale Dehaynin 75019 Paris)

# Sans toit ni loi

**Préparé depuis des mois de discussion, le projet de loi sur les 35 heures n'a pourtant pas vu le jour lors de la dernière rencontre nationale d'AC ! (14-15 janvier). A travers les interventions des participants, tous très intéressés à ce que la discussion débouche, ce sont les contradictions d'AC qui se sont exprimées.**

Le message initial d'AC !, c'était "l'abolition du chômage". Le souffle d'origine, heureusement, était toujours présent. La radicalité portée par ceux et celles qui vivent le chômage de l'intérieur, est une donnée permanente. Ces chômeurs, qui ont vécu des dizaines de plans successifs de gouvernements de tout bords, ne croient plus aux demi-mesures. Par exemple, seul pouvait être motivant et crédible de demander l'interdiction de l'intérim ou des contrats à durée déterminée, et non leur limitation.

Mais une autre réalité s'exprimait : "Il faut rendre crédible l'idée de la baisse du temps de travail à ceux à qui on s'adresse, autour de nous". Les interventions hésitaient. Comment, dans un projet de loi, tenir les deux bouts, un message radical mais abstrait, et un schéma de concrétisation s'insérant dans une société avec son propre fonctionnement, que nous refusons ? Ainsi, soit la loi aseptisait le discours, soit une loi radicale semblerait hors de portée. Après tout, comme le notait un participant, la constitution prévoit depuis 1945 le droit au travail, et on peut voir où on en est !

## **Réaction contre le 'politique'**

"S'adresser au politiques, c'est faire croire qu'ils vont résoudre le chômage !" Deux mondes différents, le monde de la politique, le discours télévisé, sans application, et celui de la réalité, le chômage vécu quotidiennement, avec ses souffrances et sa solitude, avec ses luttes isolées ou collectives. La loi, pour beaucoup de participants, se trompait de terrain, voir déplaçait la bataille dans un champ qui ne serait pas le nôtre.

Aussi, pour beaucoup de participants, ce n'était pas d'une loi qu'AC ! avait besoin mais d'un manifeste, outil de mobilisation. A ceux-là, le rapporteur répondait que le projet de loi était d'abord un outil de mobilisation, et que la réaction des présents montrait peut-être un manque de débat.

## **C'est aux entreprises de payer !**

Avec le fond de compensation, l'assemblée abordait la question de la faisabilité d'une telle réduction du temps de travail. Comme le mouvement est unanime pour dire que ce n'est pas aux salariés de payer, ce que personne n'a remis en cause, il fallait bien trouver une solution. Le texte proposé avançait l'idée d'un fond de compensation, financé par les sommes économisées sur le chômage (400 milliards en France) et un prélèvement sur les grandes fortunes, compensant les 10 % de la masse salariale perdus.

Peut-on admettre que des entreprises, dont les bénéficiaires s'envolent pour beaucoup d'entre elles, reçoivent une somme correspondant à la baisse du temps de travail, alors même que

depuis des décennies, elles augmentent la productivité et en profitent pour licencier ? Inversement, peut-on ne pas tenir compte de la situation des milliers de P.M.E. pour qui une hausse la masse salariale signifierait la fermeture à court terme ? Comment paraître crédible aux yeux de tous ceux que nous voulons mobiliser, si nous ne répondons pas à cette question ?

A cette contradiction, le projet de loi proposé par le groupe qui l'avait travaillé, fortement amendé par de nombreux comités, avançait l'idée d'une confrontation non pas au niveau des entreprises, mais de la société entière. Il prenait ainsi en compte le rapport de force peu favorable à l'emploi au sein des entreprises, ainsi les grandes luttes récentes mettaient en avant la revendication des salaires ou la titularisation des précaires, mais aucune ne réclamait les embauches. Pourtant les salariés sont conscients de cette nécessité, confrontés aux risques de licenciement pour eux-mêmes ou au chômage, quelque fois de longue durée, dans leur famille. Par le biais de cette bataille pour une loi des 35h, chômeurs et salariés se retrouvent ensemble sur le terrain social à se battre pour l'emploi, résolvant le malaise que peut éprouver le salarié restant stable dans une entreprise qui licencie.

# AC !

## L'emploi à conquérir

Autre débat, à peine ébauché : quel lien créer entre une baisse du temps de travail et la création d'emplois ? L'idée courante est que, pour maintenir leur production, les entreprises seraient contraintes d'embaucher. Pourtant la crise a modifié les réactions des entreprises. Celles-ci ne profiteraient-elles pas de l'occasion pour réduire leur production, voire pour restructurer : "messieurs, vous voyez bien que nous ne pouvons pas assurer, nous devons donc sous-traiter !" Aussi, l'idée de compenser la perte de salaire, ce qui revient à subventionner les emplois créés, ne saurait suffire à créer des emplois. L'idée d'amende pour refus de créations d'emplois (voir J.M. Belorgey, Collectif n° 24), paraît plus crédible.

Si subventionner les emplois revient à aider l'entreprise à garder sa compétitivité sur le marché international, comme l'a exposé un participant, la réaction spontanée des autres se comprend : "nous les emplois aidés, on en a marre !" ou bien : "pour garder la compétitivité, il faudrait nous amener au niveau des pays du tiers-monde, et on le refuse !"

Le rapporteur pouvait conclure que le projet de loi avait été repoussé pour de mauvaises raisons. Ainsi le refus du champ politique, alors que c'est là que AC ! doit porter le débat, sous peine de laisser salariés et chômeurs isolés par des exigences immédiates différentes. De même, montrer la faisabilité de la baisse du temps de travail ne devait pas éviter le rapport de force à construire, mais entraîner les hésitants dans notre démarche. Transformé en "programme d'action pour les 35h", le projet de loi garde donc toute son actualité, axe autour duquel se retrouvent salariés et chômeurs. C'est aussi la perspective de l'emploi qui permet de se battre aujourd'hui pour des droits des chômeurs, tout en sachant que "chômer n'est pas un métier".

*Louis-Marie Barnier.*

## Projet de loi-cadre sur la création d'emplois par la réduction du temps de travail (extraits).

article 1er : **baisse immédiate de la durée légale du travail...**

art. 2 : **maintien du salaire mensuel...**

art. 3 : **vers les 30 heures...**

art. 4 : **modalités de la réduction.** La réduction de la durée du travail doit se faire sans augmentation des cadences ou intensification des tendances...

art. 5 : **des contrats de travail.** La réduction du temps de travail doit s'accompagner d'un recul des formes d'emploi précaires et du temps partiel imposé. Toute disposition incitant les employeurs à recourir au temps partiel est abolie par la présente loi. Le statut du temps partiel sera organisé par un loi distincte garantissant le libre choix du salarié et comportant une clause de retour au temps plein...

art. 6 : **modulation des horaires.** Les heures supplémentaires seront soit payées, soit récupérées... Le nombre d'heures supplémentaires est plafonné à 5 heures par semaine...

art. 7 : **fond de compensation pour l'Emploi.**

art. 8 : **aides et exonérations compensatoires.** Le surcroît de masse salariale lié aux embauches induites par la réduction du temps de travail sera compensé auprès des entreprises à partir du fond de compensation pour l'Emploi, et cela dans la limite exacte de la création d'emplois nouveaux... Les aides du fonds de compensation pour l'Emploi seront progressivement remplacées par un dégrèvement de charges sociales, en proportion des économies réalisées sur le coût du chômage. Les entreprises ne créant pas ou peu d'emplois seront au contraire frappées par une augmentation de leurs charges sociales...

art. 9 : **création d'emplois d'utilité sociale.**

art. 10 : **moyen d'application et de contrôle.** L'autorisation administrative de licenciement est rétablie...

art. 11 : **extension à l'Union Européenne (...)**



# Les exclus et les acquis de leurs luttes

**Les chômeurs, les exclus, avec les salariés ont commencé à prendre leur sort en main. Claire Villiers le rappelait à la rencontre nationale d'AC! du 14 et 15 janvier 95 : «Nous ne voulons pas l'assistance ni la charité, nous voulons des droits. Nous voulons que des droits soient reconnus, droit à l'emploi, droit à des moyens d'existence convenable, droit à un logement et à la santé. Nous avons commencé à les mettre en oeuvre et à les prendre». En effet de nombreuses actions menées par les collectifs locaux avec les organisations syndicales, de chômeurs, les associations ont permis de progresser vers ces droits. C'est à ce tour d'horizon que vous êtes invités.**

## ***Transports gratuits pour les chômeurs et les exclus, une liberté de mobilité retrouvée !***

Dans plusieurs villes de province, l'action des collectifs locaux d'AC! a permis d'obtenir une prise en compte plus ou moins importante des frais de transports des chômeurs à la recherche d'un emploi.

A **Toulouse**, le président du conseil général de Haute-Garonne s'est prononcé clairement pour la gratuité des transports pour les chômeurs sur le département sauf pour le périmètre des Transports Urbains (Toulouse et les 52 communes avoisinantes) et pour les RMIstes. Ce sont plus de 25 associations, organisations de chômeurs et syndicats qui ont mis leur énergie côte à côte pour obtenir ce résultat. Sur Toulouse, AC! a publié une étude sur les coûts de la revendication avec des propositions concrètes. Malgré cela, le maire de la ville, M. Baudis, refuse de prendre en charge la gratuité sur le budget municipal et renvoie la balle au département. Les chômeurs sont intervenus au conseil municipal pour demander un débat public.

A **Marseille**, le Conseil Municipal a voté en septembre 94 la gratuité des transports pour tous les chômeurs non imposables. Il s'avère que dans les faits seuls ceux qui sont indemnisés y ont droit. Devant cette ségrégation, AC! et le comité des chômeurs et précaires CGT ont manifesté sous les fenêtres de l'Hôtel de Ville. La mairie renvoi la balle dans le camp du Conseil Général qui ne finance déjà plus la gratuité des transports pour les

allocataires du RMI malgré un accord passé avec la Ville en 1992. Charles Hoareau, le secrétaire du comité CGT des chômeurs et précaires dénonce cette mesure qui «exclut les chômeurs les plus démunis : ceux qui sont en fin de droits, ceux qui sont en stage de formation c'est-à-dire les chômeurs longue durée. De plus les personnes en Contrat Emploi Solidarité n'ont pas le droit à la gratuité. C'est une décision discriminatoire inacceptable». Dans une lettre ouverte aux élus, le comité des chômeurs parle d'«un détournement d'un vote du conseil municipal». Une nouvelle action demandant la pleine application de la décision municipale votée en septembre était organisée le 9 février 95.

A **Bordeaux**, le collectif AC! 33 a organisé en octobre 94 l'assaut des bus de Trans'Gironde par les chômeurs avec mise en commun des amendes. En décembre 94, le conseil municipal votait à l'unanimité des mesures de gratuité dans les transports en commun en faveur des demandeurs d'emplois. Le collectif local s'est félicité de cette mesure mais juge le résultat «insuffisant car certaines personnes seront exclues, notamment certains stagiaires de la formation professionnelle et les chômeurs indemnisés au-delà du plafond de 70% du SMIC». AC! demande que les mêmes mesures soient appliquées sur les transports départementaux et régionaux. Une manifestation a rassemblé le 17 décembre près de 300 personnes.

A **Lille**, la communauté urbaine a répondu aux demandes des organisations de chômeurs en leur accordant la gratuité des transports dès le 1er janvier 95. Même les stagiaires pris

en charge par un organisme versant des allocations en bénéficieront, y compris les CES et les moins de 25 ans inscrits la première fois et non indemnisés. Pour le collectif AC! , cette décision est ressentie comme «une nouvelle liberté de circuler» et «une reconnaissance longtemps attendue du monde politique vis à vis des chômeurs».

En **Ile-de-France**, l'action du 19 novembre 94 pour les transports gratuits a été plutôt positif. L'APEIS et AC! ont été reçus par le Syndicat des Transports Parisiens le 20 novembre qui s'est engagé à organiser une table ronde avec l'ensemble des parties finançant la carte orange, l'APEIS et AC!. De son côté, l'APEIS souhaite également la présence de l'UNEDIC car cet organisme pourrait consacrer une partie de ses excédents au financement de cette mesure (500 millions sur 6,7 milliards). La coordination AC! a décidé de poursuivre des interventions régulières, le premier jour de chaque mois en faisant signer les pétitions dans les gares. Une campagne unitaire «Carte orange pour les chômeurs, les travailleurs précaires, les exclus. Droit aux transports en Ile-de-France, sans exclusives ni discriminations» réunit, outre AC!, l'APEIS, le Comité des Sans Logis, l'Union syndicale CGT RATP, les Autonomes RATP Bus, les Cheminots CFDT Paris Sud Est, l'Union régionale Ile-de-France CGT, l'Union départementale 94 CFDT, le Comité confédéral Jeunes CGT, l'UNEF, l'UNEF-ID, la FSU, la CNT Transports, CRC Santé, CGT des Correcteurs, et les syndicats du ministère de l'Équipement CGT et CFDT. Une manifestation commune a été organisée le 4 mars rassemblant 3000 personnes. Une délégation a été reçue par le Conseiller technique du ministre chargé des transports terrestres. une étude va être demandée au Syndicat des transports parisiens sur un financement.

Au **Havre**, les bus ont été investis et une pétition présentée dans l'unité avec le comité des sans emploi de la CGT a été signée par les voyageurs. A **Flers** (dans l'Orne), la Communauté des villes du Pays de

Flers a pris des dispositions particulières concernant les conditions d'accès au transport urbain pour les chômeurs, les stagiaires et les CES. Mais ces bénéficiaires sont astreints à des horaires précis et ne bénéficient pratiquement que de 50% de la carte mensuelle d'abonnement. Pour le collectif AC! «le droit au transport ne doit exclure personne parmi les sans-emploi. Nous nous battons pour la gratuité totale des transports».

A **Grenoble**, le collectif local ainsi que le comité de chômeurs de l'agglomération ont attiré l'attention du Syndicat mixte des transports en commun en empêchant les voyageurs du tramway de composer leur ticket.

D'autres actions avec pétitions, manifestations et demande d'audience aux élus et responsables des organismes de transports ont eu lieu à **Maubeuge, Caen, Laval, Orléans, Lorient** (où la gratuité est acquise sous certaines conditions dans les dix communes du district, seulement), **St-Brieuc** (où la ville applique la quasi-gratuité pour les personnes en extrême difficulté mais pas exclusivement les chômeurs), **Annecy, Saint-Nazaire, Brest, Metz,...**

## *Un toit c'est un droit*

Contre les expulsions, pour l'application de la loi de réquisition, contre les coupures d'eau, de gaz, d'électricité, de nombreuses actions locales se sont déroulées dont une «nuit de l'exclusion» le 21 décembre dans une quinzaine de villes.

A **Bordeaux**, le collectif «Un Toit, Un Droit» qui réunit plusieurs associations, syndicats et partis politiques, exige «la réquisition des logements vides, de quoi manger et une véritable politique de réinsertion pour les sans-abri». Une centaine de personnes ont participé à une nuit contre l'exclusion le 15 novembre 94 sur la place Gambetta organisée par le collectif local. Les rescapés se sont rendus ensuite à la préfecture et à la mairie pour demander l'attribution de logements vides aux sans-domicile. En décembre, AC! Gironde participait avec le collectif «Un Toit, un Droit»

aux demandes de réquisition d'un immeuble du 55 rue Carpenteyre et va continuer de nouvelles actions «en déposant de nouvelles demandes de réquisitions pour les familles sans logement ou mal logés et, s'il le faut, en ouvrant de nouveaux immeubles inoccupés».

A **Toulouse**, ça cartonne. Le collectif local appelait à un rassemblement le 22 novembre 94 devant la Préfecture et demandait de se munir d'un grand carton bien épais pour construire «un abri qui sera bien à la mesure des moyens donnés à la lutte contre la précarité».

Au **Mans**, les militants du collectif local ont passé la nuit du 28 octobre 94 devant la Préfecture sous des cartons. Les associations et les syndicats, membres du collectif AC! ont demandé au Préfet de s'opposer aux expulsions et de procéder à des réquisitions de logements.

A **Paris**, à l'initiative d'AC! et du DAL, une vingtaine de familles mal logées occupaient un immeuble vide de la Cogedim situé rue du Dragon le 18 décembre 94. Le collectif national d'AC! s'y installait le 21 janvier. Une permanence régulière pour les chômeurs, les exclus et les précaires est tenue. Le collectif d'Ile-de-France lance sa première expérience de Maison de la Solidarité.

A **Caen**, le maire est prêt à étudier la liste des logements murés ou vacants et à réquisitionner d'urgence des logements pour les cas de personnes sans logements.

A **Tours**, le collectif local avec d'autres organisations ont réquisitionné un bâtiment du CCAS et risquent d'être expulsés.

A **Montpellier**, le MASSE (Mouvement associatif de solidarité des sans emploi) et AC! ont occupé un immeuble désaffecté de la Sécurité Sociale lors de la journée nationale pour le droit au logement du 5 novembre 94. Le collectif local a présenté un projet pour le devenir du bâtiment squatté en demandant l'acquisition des bâtiments par la mairie et des moyens financiers, la réhabilitation, la création d'appartements sociaux, l'ouverture d'une maison de

la solidarité, d'un restaurant coopératif et enfin, d'un hôtel social relais avant l'attribution d'un logement pour ceux que la misère a le plus malmenés. Le 21 décembre, plusieurs organisations et associations locales participaient à la «Nuit contre l'exclusion».

Dans de nombreuses villes se sont également déroulées des nuits contre l'exclusion comme à **Paris** (à l'appel de 30 organisations et associations), **Poitiers, Tours, Lille, Amiens, Flers, Grenoble, Reims, Quimper, Le Havre, Alençon, Caen, Brest, Bordeaux, Rouen...**

Des actions contre les coupures d'électricité effectuées par EDF-GDF suite à des impayés pour cause de pauvreté se sont déroulées à **Amiens** où le syndicat CGT de EDF-GDF, l'ALDE, l'ADEC, le comité CGT des privés d'emploi avec le collectif local d'AC! ont décidé d'agir ensemble pour le droit au travail, au logement, à la protection sociale et à la santé. A **Poitiers**, vingt-six associations, syndicats et partis politiques sont signataires d'une pétition intitulée «Ensemble agissons pour l'arrêt des coupures d'électricité». Ils ont manifesté jusqu'à la Préfecture et déposés 2 700 signatures recueillies. Ils demandent que soit débattue et votée, de manière urgente, une loi pour l'arrêt immédiat de toute situation précaire, l'interdiction d'installer des compteurs payables d'avance, l'instauration d'une tranche sociale gratuite pour les personnes à faible revenu, un taux de TVA sur l'électricité à 3,5% au lieu de 18,6%.

Enfin, à **Brest**, le collectif local a soutenu en outre les syndicalistes en grève à EDF.

## **Ensemble face à l'ANPE et aux ASSEDIC**

Une des revendications d'AC! est l'amélioration des relations existantes entre le demandeur d'emploi et l'ANPE. Ainsi, AC! exige l'arrêt des radiations abusives, de plus en plus nombreuses et qui entraînent souvent de grosses difficultés pour les demandeurs d'emploi. AC! a décidé d'organiser une journée nationale d'action le

14 mars dans les ANPE et les ASSEDIC pour y demander une amélioration de l'accueil et souligner le caractère le plus souvent «bidon» de l'insertion. De plus, une campagne exigeant le limogeage du directeur de l'ANPE, Michel Bon, a été engagée suite à ses propos racistes.

Un questionnaire sur l'ANPE a été diffusée sur **Lille** pour « revendiquer la mise en oeuvre de moyens réels et concrets pour aider à la recherche d'emploi ou de formation et réinstaurer le but initial de l'Agence pour l'Emploi, qui devient de plus en plus Agence Nationale pour l'Entreprise ».

Sur **Maubeuge** (Nord), le collectif AC! a manifesté devant l'ASSEDIC en offrant du café et des biscuits aux «collègues demandeurs d'emploi», tradition du Nord oblige. Un sondage était distribué et l'agence a accepté de laisser placarder des affiches dans le hall.

De même, à **Saint-Brieuc** (Côtes d'Armor), un sondage qualitatif sur les services de l'ANPE a été effectué.

Lors de l'inauguration à l'Assedic d'**Avignon**, le comité de chômeurs et précaires CGT, soutenus par AC!, réclamaient le régleme nt du Fond social pour les 300 dossiers déposés. Les manifestants furent vite expulsés des locaux où un buffet copieux attendaient les invités officiels (pas les chômeurs qui ne reçurent que des coups de matraque par la police!).

AC! Bretagne a obtenu l'ouverture d'une permanence hebdomadaire de l'ASSEDIC à **Brest** et à **Landerneau** depuis octobre 94 pour aider les chômeurs à régler leurs problèmes d'indemnisation et leur éviter ainsi des déplacements. A **Rennes**, le collectif local mène une action régulière d'occupation des ANPE tous les lundis matins pour obtenir une permanence.

En Gironde, le collectif AC! 33 a assisté à l'inauguration du bureau ANPE de Bordeaux-Sud à Bègles. De plus, l'ANPE de la région Aquitaine autorise l'affichage des associations de chômeurs sur les panneaux «adresses utiles» depuis le 17 mai 94. A **Angoulême**, s'ayant vu refuser l'affichage sur le panneau de l'ANPE, le collectif a obtenu par la mairie un

panneau face à l'agence.

Des collectifs locaux (**Limoges, Lyon, Montreuil...**) sont intervenus pour que le fond social dont des milliards ne sont pas dépensés puisse être redistribué aux chômeurs qui en ont le plus besoin.

La mesure d'envoi par la poste des cartes d'actualisation est ressentie comme une tracasserie vexatoire et coûteuse. A **Besançon**, Charles Piaget est à l'origine d'un mouvement pour la gratuité de l'envoi des cartes d'actualisation. Après un courrier au Conseil d'Administration des ASSEDIC, la gratuité de l'envoi semblait acquise. Ainsi, elles sont collectées et rassemblées publiquement à **Alençon** sur le modèle d'**Angers**. A **Montbard**, la même action a mené à la radiation des chômeurs y ayant participé.

Au **Mans**, le collectif mène une campagne contre la non dégressivité des allocations chômage.

Des initiatives pour la création de maisons de la solidarité ont été prises à **Arras**, à **Flers**, à **Paris** (rue du Dragon) à l'instar d'**Amiens** où elle existe depuis septembre 94 grâce à l'ADEC (Association de Défense et d'entraide aux Chômeurs). C'est un lieu d'accueil pour rompre l'isolement, pour accompagner et défendre les chômeurs dans leurs démarches, pour participer à la vie de la commune et pour mobiliser les demandeurs d'emplois autour de leurs droits.

## **Créer des emplois, réduire le temps de travail, mieux répartir les richesses**

AC! est aussi un lieu de débat pour les chômeurs, les syndicats, les associations et les citoyens qui ont envie d'agir pour des mesures créatrices d'emplois.

A **Loches**, une réunion-débat sur le thème «Chômage, pourquoi ? Quelles solutions ?» était organisée par le collectif local en novembre 94. Alain Bihl, Pierre Volovitch et Jean-Guy Dufour animaient cette réunion et ont rappelé que «s'il y a des gens de plus en plus pauvres, c'est qu'il y

# ENQUETE AU CŒUR

en a d'autres qui sont devenus riches. On est face à un problème de partage. Comment va-t-on être capables de partager différemment les richesses en faveur de ceux qui sont démunis ?». La loi-cadre proposée par AC! et portant sur «la redistribution de l'emploi disponible par une réduction de la durée du travail et la création d'emploi d'utilité sociale» permettrait d'y parvenir. Et pourtant, ce projet n'a pas été retenu dans l'immédiat en l'absence d'unanimité.

A Paris, trois forums-débats était organisé sur le parvis de l'église Saint-Germain-des-Prés, faute de pouvoir utiliser les locaux de la rue du Dragon, fermés au public. AC! animait le forum sur la réduction du temps de travail, le Comité des Sans Logis celui des jeunes et de l'exclusion, et l'association Droits Devant celui sur la communication.

Le collectif de Paris XIIIe organisait une soirée le 20 janvier 95 avec la projection d'un film documentaire «Les vaches bleues» (sur le cancer dû au site minier d'or et d'arsenic dans le sud-ouest de la France) et un débat sur le problème du chômage lié à celui de l'emploi et des conditions de travail.

Le problème de l'emploi demeure la préoccupation principale d'AC!. Claire Villiers, lors de la rencontre nationale du 14 et 15 janvier 95 à la Maison des syndicats de Créteil : «il y a eu des conflits à Péchiney, à Alsthom Belfort, en Région Parisienne, en Haute-Normandie. Ces conflits n'ont pas porté uniquement sur les salaires mais aussi sur les titularisations, sur les embauches des intérimaires et des contrats précaires. Dans ces conflits, les jeunes sont rentrés dans la bagarre et ont posé le problème du lien entre leur salaire, leur qualification, mais aussi leur statut souvent précaire».

De fait, dans beaucoup d'entreprises les emplois précaires se multiplient, de nombreuses administrations ont de plus en plus souvent recours aux CES.

Des actions symboliques en direction des entreprises qui réalisent beaucoup de bénéfices ou font des heures supplémentaires et licencient

ou ont recours sans cesse à l'intérim et aux contrats précaires seront mises en oeuvre localement en collaboration avec les syndicats et les salariés de l'entreprise désignée.

Une campagne sera menée pour recenser partout les emplois réels et à plein temps qui pourraient être créés par la transformation de ces emplois précaires, en particulier les CES. Ce sera l'occasion de montrer toutes les créations d'emplois nécessaires.

Des opérations «réquisitions d'emplois» seront préparées avec les salariés et les syndicats là où les cadences ne cessent d'augmenter, là où les entreprises ont recours aux heures supplémentaires, à l'intérim, à la précarité, en tentant d'y installer des chômeurs.

Ces actions et ces opérations sont organisées dans le cadre de la campagne «pour la réduction du temps de travail, pour la répartition des richesses, pour les embauches et les créations d'emplois correspondantes».

L'association «Droits devant» qui regroupe des associations et mouvements engagés dans l'occupation de l'immeuble de la rue du Dragon à Paris (DAL, AC!, APEIS, CDSL) a retenu l'idée d'une manifestation nationale le 8 avril 95 «pour les droits et l'égalité, contre l'exclusion et la précarité». Des initiatives locales et régionales auront lieu le 1er mai pour la réduction du temps de travail, contre le chômage. Certains collectifs locaux envisagent d'organiser à cette période des «marches régionales» de quelques jours comme en Picardie.

Il n'y avait jamais eu depuis trente ans autant de luttes contre le chômage, de luttes où se retrouvent ensemble chômeurs et salariés, de luttes où se retrouvent ensemble organisations syndicales et associations. AC! est à une étape importante pour réaliser cette construction d'un mouvement social contre le chômage et toutes les exclusions, pour l'abolition du chômage et veut conserver son caractère fédératif pour être le plus nombreux possible.

*René SEIBEL*

## Pour les droits et l'égalité Contre les exclusions et la précarité

Droit à l'emploi, au logement, à la protection sociale, à la santé, à un revenu décent, à la citoyenneté, à l'éducation, à la formation, à la justice, à la culture, aux loisirs ...

De plus en plus nombreux sont celles et ceux, français et étrangers, qui, dans notre pays voient leurs droits humains et leurs acquis sociaux menacés, ou qui en sont d'ores et déjà privés.

Nombreux aussi sont aujourd'hui les citoyennes et les citoyens qui ne se résignent pas à cette régression sociale, aux inégalités croissantes, à la montée des exclusions, du chômage, des discriminations et du racisme. Cette prise de conscience conduit depuis plusieurs mois à des mobilisations et à des luttes concrètes.

Tous ensemble, agissons pour le respect des droits, pour la conquête de nouveaux droits, pour une société plus juste et plus humaine.

**Nous appelons à une journée nationale de manifestations dans la France entière le samedi 8 avril 1995.**

Premiers signataires : (d'autres sont en cours de confirmation)

AC! - Accueil et Promotion - ACDDL - ACTIT - AFD - ATMF - CADAC - CDSL - CEDETIM - CIMADE - CFDT FGTE - CFDT Fédération Finances - CGT Confédération - CNL - CONCASS - CRC Santé Sociaux - CSF - Culture et Liberté - CDSL - CGL Union Parisienne - CSCV - DAL - Droits Devants! - Emmaüs France - FASTI - Fédération des Mutuelles de France - Fédération des Malades et Handicapés - FIDL - Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés - FO PTT Ile de France - FFACE - FSU - GISTI - LDH - LFEEP - MNCP - MRAP - Nanas Beurs - Pionniers de France - Ras l'Front - REAS - SGEN CGFT - SNICS - SNESUP - SNUASEN - SNU IPP - SNPES PJJ - SNUI - SOS Racisme - SUD PTT - Syndicat Unifié des Caisses D'Epargne - Témoignage Chrétien - UNEF ID - ...

